

certaine immunité, puisque la pleurésie, la scarlatine, la rougeole, la fièvre typhoïde, par exemple, se rencontrent moins fréquemment chez elle que chez la femme dont l'utérus est en état de vacuité ou la frappent moins violemment.

MALADIES CHRONIQUES

Nous ne pouvons nier que la grossesse met quelquefois la femme dans une position plus fâcheuse en accélérant la marche d'une affection chronique ; et ici nous devons bien reconnaître que c'est la grossesse qui vient compliquer l'affection chronique puisque celle-ci existait avant la conception. Mais si nous la rendons coupable d'une aggravation dans l'état pathologique préexistant, ne serait-il pas juste aussi de lui attribuer une influence heureuse, si cet état pathologique s'est amélioré !

De nombreux auteurs en effet, croient que la gestation est capable de ralentir la marche d'une maladie chronique et d'en faire disparaître même, momentanément, les symptômes alarmants ; il est possible aussi qu'elle empêche parfois une nouvelle affection chronique de s'établir chez la femme enceinte.

Impaludisme — S'il faut en croire Franck et Goth, l'impaludisme serait défavorablement influencé par la grossesse qui rappellerait quelquefois des accès suspendus.

D'une autre part Hoffmann fait l'histoire d'une femme grosse qui, après avoir été exposée pendant une nuit à des émanations méphitiques, fut prise d'un accès de fièvre intermittente, mais sa grossesse, déjà âgée de cinq mois, n'empêcha point une médication appropriée d'agir avec efficacité et d'amener la guérison.

La grossesse ne préserve donc pas complètement les femmes de la fièvre palustre comme, à tort, quelques-uns l'avaient cru : les femmes enceintes cependant, pensent MM. Tarnier et Budin, sembleraient jouir tout au moins d'une immunité relative. Ritter et Burdel sont d'accord